

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009, l'AMEN BANK publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2009 comme suit :

Projet d'affectation bénéfice	2009
Bénéfice de L'exercice	45 101 781,159
Report à Nouveau	768,110
Résultats à répartir	45 102 549,269
Réserve à Régime Spécial	708 795,159
Dividendes	11 900 000,000
Fonds Social	2 000 000,000
Fonds De Retraite	300 000,000
Réserves Extraordinaires	30 193 000,000
Report à Nouveau 2009	754,110

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le mercredi 9 juin 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 200 millions de dinars. Elle délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet de M. Moncef Boussanouga-Zamouri arrive à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet AMC Ernst & Young, représenté par Monsieur Nouredine Hajji pour une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2012. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à 200 milles dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à un montant global de 30 milles dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par Monsieur le Président, Monsieur le Vice Président Directeur Général et Messieurs les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur Néji M'hiri de son poste d'administrateur.

Elle nomme Monsieur Mourad M'hiri en tant que nouvel administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou d'extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TG T	208 198	228 831
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	154 443	117 766
AC3- Créances sur clientèle	2 951 946	2 344 768
AC4- Portefeuille titres commercial	114 251	1 437
AC5- Portefeuille d'investissement	450 203	421 043
AC6- Valeurs immobilisées	102 203	98 897
AC7- Autres actifs	61 251	33 247
TOTAL ACTIF	4 042 495	3 245 989

PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
PA1- Banque centrale et CCP	0	0
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	250 352	80 277
PA3- Dépôts de la clientèle	2 962 197	2 440 681
PA4- Emprunts et ressources spéciales	374 580	306 835
PA5- Autres passifs	116 352	123 135
TOTAL PASSIF	3 703 481	2 950 928

CAPITAUX PROPRES	31/12/2009	31/12/2008
CP1- Capital	100 000	85 000
CP2- Réserves	238 590	209 637
CP3- Actions propres	0	0
CP4- Autres Capitaux Propres	423	423
CP5- Résultats reportés	1	1
CP6- Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	339 014	295 061

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 042 495	3 245 989
---	------------------	------------------

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

	CAPITAL SOCIAL EN NOMBRE	CAPITAL SOCIAL EN VALEUR	RESERVE LEGALE	AUTRES RESERVES	PRIMES D'EMISSION	FONDS SOCIAL ET DE RETRAITE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2009	10 000 000	100 000	10 189	121 882	57 850	15 890	1	45 102	350 914
Affectation AGO du 31 MAI 2010								0	0
Réserves				30 902				-30 902	
Dividendes								-11 900	-11 900
Mouvement fonds social & de retraite						2 300		-2 300	0
Report à nouveau							0	0	0
Résultat de l'exercice									0
SOLDE AU 31/12/2009	10 000 000	100 000	10 189	152 784	57 850	18 190	1	0	339 014